**Cours M1( sociolinguistique, pshycholinguistique)**

**1 La sociolinguistique**

La sociolinguistique, comme l'indique ce nom composé, concerne l'étude des rapports entre sociétés et langues. mais il faut tout de suite ajouter d'une part, qu'on désigne sous ce vocable non pas une branche de la linguistique, mais une autre conception de la langue, envisagée fondamentalement dès lors comme moyen de communication entre des individus, qui constituent une société, avec ses règles, ses rites, ses pratiques .cette discipline ouvre à une autre façon d'analyser les phénomènes linguistiques ; d'autre part qu'il convient encore, de préciser mieux ce que l'on entend par sociétés, mais aussi, par langues

La sociolinguistique s'intéresse d'une part aux variations sociales du langage, dans ce type d'étude, on essaye de décrire les variations et d’identifier leur source d'une manière objective. Ceci correspond à un certain nombre de paramètres comme : l'âge, le sexe, le milieu social, le statut social...

Dans ces contingences, un chercheur est appelé à analyser la relation "langage - pratiques sociales" (Ex : les pratiques langagières au sein de la famille, dans le milieu universitaire, scolaire, administratif..., par rapport à d'autres discours)

Selon Moscatto et Wittwer,"Les rapports existant entre langage et société relèvent d'abord de la simple observation : le discours de l'ouvrier présente des différences linguistiques repérable avec celui de l’ingénieur ; il en va de même des discours comparés du paysan et du citadin, du prêtre et du forain, etc." (Mouscatto et Wittwer, 1981, p 98) C’est ce qu’on a abordé dans les objectifs ; la langue varie d'une personne à l'autre, d'une culture à l'autre et d'une société à une autre.

2 La sociolinguistique se préoccupe aussi de la question des contacts de langues au sein des sociétés plurilingues, ici nous parlons évidemment des sociétés qui, à force de contacter d'autres langues créent une troisième langue pour assurer une certaine intercompréhension, donc dans ce cas les chercheurs étudient la nature conflictuelle de tels contacts, l'émergence de systèmes hybrides, la mort des langues, la gestion politique de la diversité linguistique.

Chapitre **1 Définitions de quelques concepts clés de la sociolinguistique**

1. Le dialecte

Le mot grec dialektos était un substantif abstrait qui signifiait « conversation », puis langage dans lequel on converse. C’est un parler qui a son propre système lexical, syntaxique, et phonétique mais qui n’a pas atteint le statut politique de langue ; c’est un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu’un autre système considéré comme langue mais n’ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s’est développé.

**2 Le patois**

Le patois est un système linguistique essentiellement oral, utilisé dans des espaces réduits par une communauté déterminée, et souvent perçu comme inférieur à la langue officielle nationale. Claude Hagège défend néanmoins le patois en rappelant que ce sont néanmoins des langues dotées d’une grammaire élaborée complexe. Pour le linguiste, elles ne sont en rien des moindres langues, comme on le croit souvent. Leur « mauvaise image », les patois le doivent au fait que ce sont des langues de milieux ruraux, cantonnées dans des espaces où il y a une activité rurale (élevage, culture, …). Les patois sont parlés dans un espace de population restreint au sein duquel les gens se connaissent. Les patois sont très conservateurs vis-à-vis de la langue car ils n’ont pas eu de raison d’évoluer du fait de leur cantonnement dans les milieux ruraux. Vu de la ville, le patois serait donc une langue qui aurait oublié d’évoluer et de se moderniser. Par dénigrement, le patois est donc souvent associé à une langue pauvre et grossière. On trouve bon nombre de patois : le patois provençal, le patois normand, le patois savoyard, le patois gascon, etc.

**3 Les langues créoles**  On appelle traditionnellement "créoles" des langues nées au cours des XVIIe-XVIIIe siècles des colonisations européennes, lors des contacts entre maîtres et esclaves, amenés à communiquer alors qu'au départ ils n'avaient aucune langue commune. Dans les pays où l'on pratique des langues créoles, elles sont surtout utilisées à l'oral, et fonctionnent en alternance, parfois même selon une distribution à peu près complémentaire avec des variétés contemporaines des langues européennes qui se sont maintenues, voire qui ont été survalorisées aux dépends des créoles, langues quotidiennes, langues des relations personnelles, langues de l'affectivité, alors que les langues européennes en usage sont plus souvent langues de l'administration, langues de l'école, langues de la littérature écrite. On parle de langues créoles historiques, à base française, portugaise, anglaise, néerlandaise, etc. 5

**4 La langue vernaculaire**

Une langue vernaculaire est la langue locale communément parlée au sein d’une communauté. Ce terme s’emploie souvent en opposition avec les termes de langue véhiculaire, standard, classique ou liturgique.

**5 La langue véhiculaire**

Une langue véhiculaire est une langue qui permet les échanges entre des groupes parlant des langues différentes. C'est le contraire d'une langue vernaculaire parlée à l'intérieur d'un seul groupe. La majorité des humains parle quotidiennement ou régulièrement une langue vernaculaire (dans la famille, dans la tribu, dans le village...) et une langue véhiculaire (dans la rue, au travail, à l'école...). Le cas est courant notamment dans les États composés de plusieurs groupes ethniques, la langue véhiculaire étant alors soit celle du groupe dominant (le chinois en Chine), soit celle de l'ancien État colonial (l'anglais, le français...). Alors qu'il existe plusieurs milliers de langues et dialectes dans le monde, environ 150 seulement sont une langue officielle reconnue par un État

**6 Les sabirs**

Un sabir désigne une langue née du contact entre des locuteurs parlant des langues maternelles différentes placés devant la nécessité de communiquer. Le sabir est par définition une langue véhiculaire et non maternelle, produit du mélange de plusieurs langues maternelles, et donc un pidgin, mais particulièrement pauvre ex les transactions commerciales.

**Chapitre 2 le contact des langues**

**1 le bilinguisme**

Définition du bilinguisme Selon J. HAMERS et M. Blanc dans leur ouvrage (Bilingualité et Bilinguisme), le bilinguisme est l’état d’un individu ou d’une communauté qui se réfère à la présence simultanée de deux langues chez un individu ou dans une communauté. A partir de la définition ci-dessus, on peut dire que le bilinguisme peut rapporter à des phénomènes concernant : un individu qui se sert de deux langues, une communauté où deux langues sont employées, des personnes qui parlent deux langues différentes

Donc, le bilinguisme consiste, idéalement, la compétence de pouvoir s’exprimer et de penser sans difficulté dans deux langues avec un niveau de précision identique dans chacune d’elles.

**Typologie du bilinguisme**

Par rapport de l’acquisition et de l’apprentissage de la langue, on connaît les différents types de bilinguisme comme suit :

- **Le bilinguisme idéal** : la maitrise parfaite des langues en question

-**Le bilinguisme précoce** : acquisition des deux langues dès la naissance et avant la scolarisation.

-**Le bilinguisme simultané**, c’est l’acquisition qui s’est faite en même temps dans les deux langues, ce qui ne peut pas être le cas que lorsque les deux langues sont présentes dans l’univers qui entoure l’enfant (en famille, entre amis).

-**Le bilinguisme consécutif** : l’enfant acquiert d’abord une première langue qu’on appelle généralement « langue maternelle" puis une autre qu’on appelle « langue seconde

- **Le bilinguisme passif** :

On reçoit seulement les deux langues (quand on applique certaines définitions du bilinguisme sur cette acception, on saura qu’on a pas en effet un bilinguisme passif)

-**Le bilinguisme soustractif**

Quand une des deux langues ne jouit pas du même statut que l’autre, dans ce cas l’acquisition d’une deuxième langue se fait au détriment de la première qui va naturellement réduire le niveau de compétence de cette dernière.

**Bilinguisme individuel et bilinguisme social** Le bilinguisme social met l'accent sur les forces linguistiques qui existent dans une communauté ou dans un groupe ethnique. Dans le bilinguisme social, beaucoup de différences sociales dans les sociétés complexes sont liées à la langue. Le bilinguisme individuel est le produit d'un processus social et historique. Suivant MACKEY, le bilinguisme individuel peut être décrit selon les quatre caractéristiques suivantes :  le degré : La connaissance que l'individu possède des deux langues qu'il emploie.  La fonction : Le rôle que ces langues jouent dans la structure globale de son comportement ou les buts visés par l'usage de ces langues.  L'alternance : Les conditions et la manière permettant le passage d'une langue à l'autre.  L'interférence : La condition dans laquelle l'individu bilingue arrive à maintenir les deux langues séparées.

**2 La diglossie**

Le concept diglossie est lié à la pluralité linguistique dans un état, au statut accordé à chaque langue et à d'autres paramètres qui ne sont pas forcément linguistiques.

La diglossie exige la coexistence de deux variétés linguistiques sur un territoire donné est dont l'un des systèmes pour des raisons historiques bénéficie d'un statut sociopolitique supérieur.

D'après Ludy et Py: «Il pourra y avoir diglossie au sein de tout groupe social caractérisé par l'existence d'un réseau communicatif dans lequel deux langues assument des fonctions et des rôles sociaux distincts.» (LUDY et PY, 2003: 15).

Le concept de diglossie, qui signifiait bilinguisme au début a été développé par Charles Fergusson en (1959) à partir de plusieurs situations linguistiques conflictuelles celle des pays arabes et de la suisse. Il la définit comme étant « Une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifié (souvent grammaticalement plus complexe, véhiculant un ensemble de littérature écrite et vaste et respectée...), qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté ». (FERGUSSON, 1959: 45).

Charles Fergusson parle de l'existence de deux variétés de langue :

L'une "basse" utilisée par la classe inférieure de la communauté dans des situations informelles et qui ne bénéficie pas d'un prestige social ou littéraire, elle est transmise grâce la littérature populaire. A l'opposé, nous avons la langue "haute" écrite ou orale dans une situation formelle. Elle est utilisée dans les écoles, les universités et les discours officiels.

Si on prend le contexte algérien comme exemple, nous remarquons que les locuteurs algériens utilisent l'arabe classique et l'arabe dialectal, deux variétés différentes de la même langue.

**La langue haute** : c'est l'arabe classique langue nationale et officielle.

**La langue basse** : l'arabe dialectal langue nationale mais qui n'est pas officielle, parlée par toutes la communauté algérienne.

FISHMAN élargi le modèle de FERGUSSON à des situations ou deux systèmes totalement différents (et pas seulement deux variétés de la même langue), une langue distinguée et une langue commune. Il propose quatre cas de diglossie.

- Il peut y avoir diglossie et bilinguisme : l'existence de deux langues partagées par la quasi-totalité de la population ; c'est un bilinguisme consensuel, nous citons comme exemple la suisse.

- Il peut y avoir bilinguisme sans diglossie : c'est la situation de migration, où les migrants doivent s'adapter à la langue du pays d'accueil, tout en conservant la connaissance et les pratiques de la langue maternelle.

- Il peut y avoir diglossie sans bilinguisme : c'est un cas qu'on pourrait rencontrer dans les pays africains, où les populations rurales sont monolingues et que la langue officielle est la langue du colonisateur.

- Ni diglossie ni bilinguisme : c'est un cas théorique qui ne peut concerner que les petites communautés isolées ; parce que toute société essaye de varier ses usages.

**3 L’emprunt**

Tout contact de langue donne naissance à un phénomène que les sociolinguistes appellent emprunt.

Nous allons essayer de présenter quelques définitions.

Le Petit Robert dit que l’emprunt est «un acte par lequel une langue accueille un élément d’une autre langue, élément (mot, tour) ainsi incorporé. Emprunt à l’anglais–anglicisme. Le fond primitif et les emprunts. Emprunt assimilé, francisé, traduit, calque.».

Pour Hamers:

Un emprunt est un mot, un morphème, ou une expression, qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue sans le traduire .Le terme emprunt est généralement limité au lexique même si certains auteurs l'utilisent pour désigner l'emprunt de structure (voir calque). Lorsque l'emprunt est inconscient, il se confond avec l'interférence. (HAMERS, 1983: 136).

Pour Du Bois :

Il y a emprunt linguistique, quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possède pas, l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunt. (DU BOIS, 1973: 188).

**4 Les interférences**

Selon Mackey:

L'interférence est l'utilisation d'éléments d'une langue quand on parle ou écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue et de temps en temps, elle varie aussi chez un même individu. Cela peut aller de la variation stylistique presque imperceptible au mélange des langues absolument évident» (MACKEY, 1976: 414).

La définition proposée par le dictionnaire des sciences du langage explique parfaitement qu'on peut distinguer trois types d'interférences, phonique, lexicale et grammaticale.

On dit qu'il y a interférence : «quand un sujet bilingue utilise dans une langue cible L2, un trait phonétique, morphologique, ou syntaxique caractéristique de la langue L1.» (KANNAS, 1994: 252).

Hassan la définit comme : «la violation inconsciente d'une norme d'une langue par l'influence des éléments d'une autre langue.» (HASSAN, 1994: 171). D'après cette définition, on constate que l'interférence est involontaire et considérée comme une transgression de la norme, en allant encore plus loin dans cette direction,

Hamers considère l'interférence comme étant: «une déviation par rapport aux normes des deux langues en contact.» (HAMERS, 1994: 178).

À travers ces définitions on peut dire que l'interférence est un phénomène qui se produit entre deux processus sociolinguistiques différents. Dans l'usage de la deuxième langue, le locuteur utilise des traits de sa langue maternelle qui n'existent pas dans la première.

**Les types d'interférences**

**-L'interférence phonique** Le locuteur bilingue emploie des sons de sa langue maternelle pour apprendre des sons d'une langue seconde. Les interférences phoniques constituent un intermédiaire entre les deux langues.

Pour Rivens: «les interférences phoniques proviennent du lien entre deux langues mises en parallèle par le locuteur.» A partir de cette définition, on peut dire que les interférences résultent de l'emploie de deux langues par le locuteur bilingue et que celui-ci tisse un lien entre les deux. (1994: 1).

**-L'interférence grammaticale** Dans ce type d'interférence on peut trouver : L'interférence du genre : l'emploie de différentes catégories grammaticales. Le locuteur bilingue utilise dans la langue seconde la règle du genre de sa langue maternelle. La placard est vide. Le maison est trop grand. L'interférence de l’accord : l'interférence touche aussi le phénomène grammatical des accords : Elle ferme le porte laissé ouvert. Il lave l'assiette sal.

**-L'interférence lexicale** L'usage des éléments lexicaux qui n'appartiennent pas à la langue maternelle du bilingue.

C'est le remplacement par le bilingue de façon inconsciente, des éléments lexicaux qui n'appartiennent pas à sa langue parlée par des traits de sa langue maternelle.

**-L'interférence culturelle**

Dans ce type d'interférence, la langue n' en' est pas obligatoirement la cause, mais la culture que cette langue reflète. Le bilingue exprime des phénomènes dans une langue qui n'en rende pas compte.

**L'interférence phonologique** C'est ramener les traits et les caractéristiques d'une langue à celle de l'autre langue.

**5 L’alternance codique**

L'alternance codique est l'usage alternatif de deux langues dans le même échange verbal pour John Guemperz:

La juxtaposition à l’intérieur d’un même échange verbal de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. Le plus souvent, l'alternance prend la forme de deux phrases qui se suivent. Comme lorsqu'un locuteur utilise une seconde langue soit pour réitérer son message soit pour répondre à l'affirmation de quelqu'un d'autre. (JOHN GUEMPERZ, 1989:\_57).

L'alternance codique consiste pour le locuteur le passage d'une langue à une autre langue ou d'une variété de langue à une autre syntaxiquement et morphologiquement différente dans le même énoncé.

**Les types de l’alternance codique**

A partir des segments alternés, l'alternance codique peut être: intra phrastique, inter phrastique ou extra phrastique.

**L'alternance codique intraphrastique**

Quand les structures grammaticales se trouvent à l'intérieur d'une même phrase, c'est à dire lorsque les éléments qui caractérisent les langues en question sont employés dans un rapport syntaxique très étroit du type thème, commentaire, nom, complément, verbe.

Il faut différencier l'alternance codique intra phrastique de l'emprunt on peut le faire en prenant en considération la contrainte de l'équivalence citée par Poplack: «l’alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d’une phrase, pourvu qu’ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives.» (POPLACK, 1988: 32).

**L'alternance codique inter phrastique**

Appelée aussi phrastique est une alternance de langues au niveau d'unités plus longues de phrases ou de parties de discours dans les pratiques langagières d'un même sujet parlant ou au cours des tours de paroles entre interlocuteurs

**L'alternance codique extra phrastique**

Lorsque les parties alternées sont des expressions idiomatiques ou proverbes, nous sommes en présence d'une alternance codique extra phrastique.

L'alternance codique est claire et limpide si elle est réalisée sans irrésolution, sans interruption. Mais introduite au travers des marques de non clarté du discours comme les arrêts et l'incertitude, d'une alternance codique balisée